



PROCES-VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL séance du 20/06/2024

L'an deux-mille-vingt-quatre, le vingt juin, à dix-huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique sur convocation en date du treize juin deux-mille-vingt-quatre, sous la Présidence de M. LAVERGNE Didier, Maire.

Le Président : Didier LAVERGNE, le maire

Membres du Conseil Municipal présents :

Corinne BAILLARGEAU, Nadine ECHAROUX, Didier LAVERGNE, Éric SICARD, Erwan SYLVESTRE, Bernard CLEMENT

Membres du Conseil Municipal absents:

Angélique MAUFRAS, Carole MONToux, Thierry SYLVESTRE

Procurations : Angélique MAUFRAS donne procuration à Didier LAVERGNE

Secrétaire de Séance : Corinne BAILLARGEAU

Présents : 6 **Absents** : 3 **Quorum** : 5

Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte.

ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE

- Approbation Procès-Verbal du CM du 18/04/2024
- Fongibilité des crédits
- Élections législatives du 30/06 et 07/07 Tour de garde
- Prise en charge intervention pour les nids de Frelons Asiatiques
- Nom des Places de Chillé
- Moulin de Rancureau
- Chauffage Salle des fêtes
- Vente Tractopelle
- Colis Gourmand fin d'année
- 13 juillet
- QUESTIONS DIVERSES

DEROULEMENT DE LA SEANCE ET DELIBERATIONS

- **Approbation Procès-Verbal des CM du 18/04/2024**

Le procès-verbal du Conseil municipal du 18 avril 2024 est approuvé à l'unanimité.

- **Fongibilité des crédits**

Le Maire relève qu'il n'y a eu aucun mouvement de crédits depuis le dernier conseil municipal.

- **Élections législatives**

Les prochaines élections législatives auront lieu le 30 juin pour le premier tour et 07 juillet 2024 pour le second tour, afin d'élire les 577 députés de la XVII^e législature de la Cinquième République.

Initialement prévues pour 2027, les élections sont convoquées de manière anticipée trois ans avant la fin de la législature, à la suite de la dissolution de l'Assemblée nationale par Emmanuel Macron, président de la République, la coalition présidentielle Ensemble ayant été devancée de près de 17 points par le Rassemblement national (RN) aux élections européennes du 9 juin 2024.

Le bureau de vote sera ouvert de 8 heures à 18 heures

Les tours de garde

1^{er} tour : 30 juin 2024

8 h – 10 h 30 : Angélique MAUFRAS et Bernard CLEMENT

10 h30 – 13 h : Thierry SYLVESTRE et Erwan SYLVESTRE

13 h – 15 h30: Nadine ECHAROUX et Eric SICARD

15 h 30 – 18 h : Didier LAVERGNE et Corinne BAILLARGEAU

2nd tour : 07 juillet 2024

Didier LAVERGNE sera absent, Corinne BIOU est nommée assesseur. Les assesseurs s'assurent bénévolement du bon déroulement et de la régularité du vote. Cela consiste, pour chaque électeur, à vérifier son identité, faire signer la liste d'émargement et tamponner la carte électorale.

8 h – 10 h 30 : Thierry SYLVESTRE et Corinne BAILLARGEAU

10 h30 – 13 h : Erwan SYLVESTRE et Corinne BIOU

13 h – 15 h30 : Nadine ECHAROUX et Eric SICARD

15 h 30 – 18 h : Angélique MAUFRAS et Bernard CLEMENT

- **Prise en charge intervention pour destruction des nids de frelons asiatiques**

Jusqu'à présent, la commune intervenait jusqu'à 100 €.

Pour l'année 2024, les tarifs ont évolué :

80 € HT pour les nids de 0 à 6 mètres soit : 96 € TTC

90 € HT pour les nids de 7 à 30 mètres soit : 108 € TTC

La majorité des nids est à moins de 6 mètres.

Le Maire propose d'augmenter le maximum de prise en charge de l'intervention à 110 ou 120 €.

Il est décidé à l'unanimité d'augmenter à 120 € le montant maximum de prise en charge par la commune pour la destruction de nids de frelons asiatiques

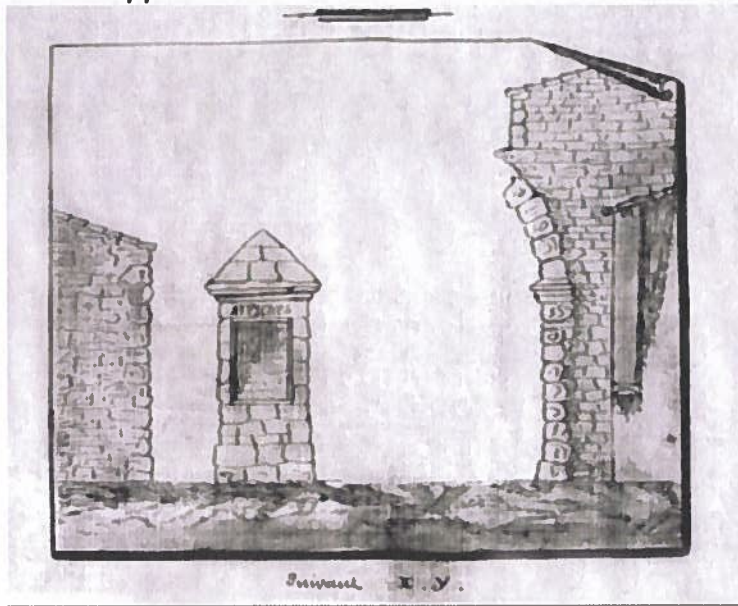
- **Nom des Places de Chillé**

Il est proposé de nommer la place dans le virage de la route du Dop « **Square de la forge** ».

Vers 1950, il y avait un maréchal-ferrant, Jean DELHOMMEAU, « Chocolat », qui partageait son temps entre les forges de « Chillé » et de « Germeville ». Jean LAFORGE, un nom prédestiné, travaillait à la forge de Chillé. Aujourd'hui, le bâtiment est devenu un garage.

Il est proposé de nommer la place route du Dop face à la rue de la poste « **Place de Cran** ». (du gaulois craon, qui signifie craie) serait le nom d'une ancienne villa de Chillé. On y entrait par une Grande Porte Dans cette enceinte, auraient vécu des moines missionnaires ou hospitaliers rattachés soit à Marcillac, soit à la commanderie de Barbezières.

Ces dénominations sont approuvées à l'unanimité.



Source Histoires du Pays d'Aigre



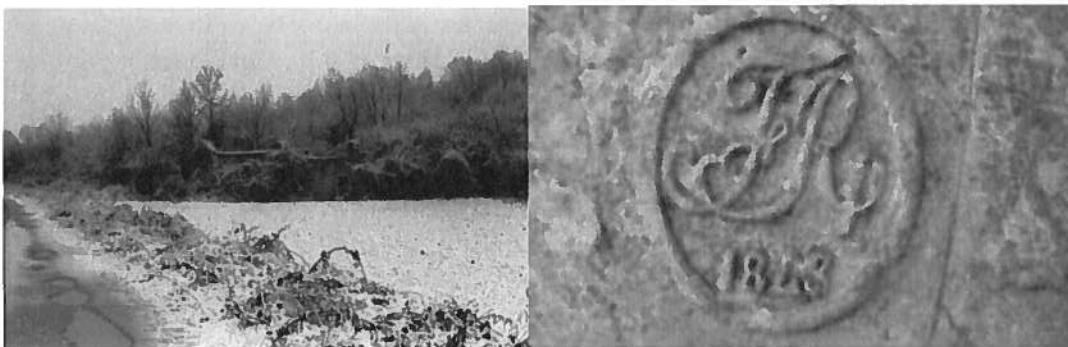
- **Moulin de Rancureau**

Sur la commune, au XIX^e siècle, cinq moulins tournaient : « Moulin Haut », « Moulin Bas », le moulin du « Coudret », le moulin « Rancureau », le moulin de « Nugues » (moulin à huile de « Germeville »), et le moulin « Palluau », minoterie, à « Germeville. En 1889, il en restait trois en activité : Le « Coudret », « Rancureau », et un de « Germeville ».

Le moulin de « Rancureau » appartenait alors à la famille FAURE. Aujourd'hui, la parcelle appartient à M. Olivier HERIARD DUBREUIL et le moulin « Rancureau » est une charmante ruine le long du chemin blanc au-dessus de la mairie.

Source Histoires du Pays d'Aigre

Mr Alain HERIARD DUBREUIL nous informe que son frère Olivier serait d'accord pour vendre cette parcelle d'un peu plus de 500 m² à la commune. Dossier à suivre.



- **Chauffage Salle des fêtes**

Afin de remplacer le système de chauffage de la salle des fêtes, il a été demandé à 3 entreprises d'établir un devis.

Ets SYLVESTRE : Matériel HITACHI - 13 647,00 €

Presta 16 : Matériel ATLANTIC - 10 431,81 €

Energie Pro : Matériel HITACHI - 7 100,00 €

Sont exclus du vote M. SYVESTRE Erwan et Mme ECHAROUX Nadine.

A l'unanimité, est choisie l'entreprise Energie Pro .

- **Vente Tractopelle**

Le tractopelle ne fonctionne plus, ne peut rouler, il a été transporté à Mons afin de libérer le garage de la mairie à Oradour.

A l'unanimité, il a été décidé de le vendre pour une somme symbolique, soit 50 €, à Martial RAUCROY.

- **Colis Gourmand fin d'année**

« Le bon marché des saveurs » à Aigre propose :

1 bouteille de vin pétillant, 1 rilette d'Oie, 1 pâté au Pineau, 1 ballotin de chocolats et nougats au prix de 21 €

« Autour du feu » à Aigre/Champniers propose :

1 bouteille de vin pétillant, 1 rilette d'Oie, 1 pâté au Pineau, 1 ballotin de Sablés pur beurre fleur de sel au Cognac au prix de 21,80 €

Sont exclus du vote M. SYVESTRE Erwan et Mme ECHAROUX Nadine, apparentés au magasin « Autour du feu ».

A l'unanimité, il est décidé de privilégier « Le bon marché des saveurs », commerçant sur Aigre et qui propose des chocolats, gourmandises qui nous semblent indispensables pour les fêtes de Noël.

- **13 juillet**

Le comité des fêtes et l'association de la chasse organisent le 13 juillet un après-midi jeux, en soirée un repas suivi d'un feu d'artifice.

Afin de sécuriser les lieux, un arrêté départemental a été pris à la demande du maire. La route sera fermée sortie Germeville, déviation par Coudret, sortie Chillé, déviation par Le Perret. Panneaux, barrières, interdictions de stationner seront à installer.

Le coût du feu d'artifice s'élève à 2000 €, facture réglée par la société de chasse. La commune participe à hauteur de 500 €, le comité des fêtes et la société de chasse à 250 € chacun et la société BayWa r.e. octroie une subvention de 1 000 €. BayWa r.e. sera présent le 13 juillet avec un stand et des jeux.

• **QUESTIONS DIVERSES**

- Notre Dame des champs à Oradour

A l'orée d'un bois situé à côté du cimetière et de l'église, en bordure de route, Notre-Dame des Champs érigée en 1894, protégerait, selon les anciens, les cultures du phylloxéra et de la grêle. Un pèlerinage y était organisé tous les ans par Mme CARASKAKIS. Depuis, cette parcelle appartenant à Mme LESUEUR, propriétaire de la ferme du Perret, domiciliée à Sainte Sévère, n'est plus entretenue. Le Maire a été interpellé par M. BERTRAND, afin que la commune assure son entretien.

Il est rappelé que le domaine public doit rester vierge de tout signe ou emblème religieux qui ne préexistait pas à la loi du 9 décembre 1905.

Lorsqu'un monument religieux (statue, croix, calvaire) est implanté sur un terrain privé, il appartient en principe au propriétaire de ce terrain. Et tout propriétaire est tenu d'entretenir son terrain.

Il est décidé à l'unanimité que ce n'est pas à la commune d'assurer l'entretien de cette parcelle et de la statue s'y trouvant.

M. BERTRAND peut contacter Mme LESUEUR ou le diocèse.



Notre Dame des champs

-Report de la date d'inauguration de la place des pelles à Germeville. L'électricité n'est pas encore installée

La séance est levée à 19 heures

Le Maire,
Didier LAVERGNE

La Secrétaire de séance
Corinne BAILLARGEAU